



Parc national
Yoho

Guide du visiteur

2024 – 2025

Aidez-nous à empêcher la
propagation des espèces
aquatiques envahissantes (EAE)

Voir la page 3

 Chutes Laughing

Also available in English



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Parcs Canada reconnaît respectueusement que le parc national Yoho est situé sur les terres traditionnelles des peuples Ktunaxa et Secwépemc.

Nation Ktunaxa

Les Ktunaxa (prononcé *k-tou-nâ-hâ*), également appelés *Kootenay*, occupent les terres adjacentes à la rivière Kootenay, au fleuve Columbia et aux lacs Arrow depuis plus de 10 000 ans. Leur territoire ancestral englobe 70 000 km² dans le Sud-Est de la Colombie-Britannique ainsi que certaines régions de l'Alberta, du Montana, de l'Idaho et de l'État de Washington.

Pendant des milliers d'années, bien avant l'arrivée des pionniers, les Ktunaxa ont subvenu à leurs besoins grâce à la faune et à la flore de l'actuel parc national Yoho, qui se trouve dans *?aknuqutam ? amak?is* (le territoire de l'aigle).

Les Ktunaxa transmettent des enseignements à leurs générations successives par des récits, qui parlent de migrations saisonnières partout dans la région, dans les Rocheuses et sur les grandes plaines; de guerres et d'échanges commerciaux avec d'autres nations; de noms de lieux et de repères; de leçons à retenir et de valeurs.

La langue des Ktunaxa est un isolat : elle est unique en son genre et n'est apparentée à aucune autre langue au monde.

Détails : ktunaxa.org (en anglais seulement)

Nation des Secwépemc

La communauté de Kenpesq't (prononcé *quennepesc-t*), actuellement connue sous le nom de *bande shuswap*, appartient à la Nation secwépemc (prononcé *sec-ouép-ém*), qui occupe ses terres ancestrales en Colombie-Britannique et en Alberta.

Les Secwépemc occupent le territoire qui englobe aujourd'hui les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que les parcs nationaux Yoho, Banff, Jasper et Kootenay depuis des temps immémoriaux. Ils y pêchaient, y faisaient la chasse et y campaient bien avant l'arrivée des non-Autochtones.

Bon nombre des routes et des sentiers que nous empruntons aujourd'hui sont d'anciens parcours tracés par les Secwépemc. Ils servaient de couloirs de déplacement aux partenaires commerciaux et de lieux de cueillette de nourriture et de plantes médicinales. Les guides autochtones ont créé des pistes équestres qui sont devenues d'importantes routes, comme la Transcanadienne dans le parc national Yoho. Aujourd'hui, le territoire du parc occupe toujours une place importante dans la tradition orale et les pratiques culturelles des Shuswap.

Parcs Canada et la Nation secwépemc continuent d'améliorer leurs relations de travail afin de mieux étayer la gestion des ressources naturelles tout en enrichissant l'expérience offerte aux visiteurs qui explorent ces terres ancestrales.

Détails : shuswapband.net (en anglais seulement)

Bienvenue dans le parc national Yoho



Tour de guet Paget

- 1 Bienvenue
- 2 Planifiez votre aventure
- 3 Protégez les eaux du parc
- 4 Sécurité en montagne
- 5 Carte de Field
- 6 Incontournables
- 8 Carte du parc national Yoho
- 10 Activités d'interprétation
- 11 Randonnées guidées
- 12 La faune et vous
- 13 Code d'honneur
- 14 Restez en sécurité et protégez la faune
- 15 Camping dans le parc
- 17 Camping dans les parcs des montagnes

Les Rocheuses font partie du sol natal des peuples autochtones depuis des millénaires.

Ce n'est que très récemment dans l'histoire que des pionniers européens sont venus s'installer dans ce qui est aujourd'hui le parc national Yoho. En 1858, des expéditionnaires britanniques obtiennent l'aide de guides autochtones pour se déplacer dans cette région accidentée. Le Dr James Hector devient alors le premier Européen à cartographier le secteur qui porte aujourd'hui le nom de *col Kicking Horse* (« cheval qui rue »). Ce parcours spectaculaire doit son nom à un cheval qui a assené à Hector un coup de sabot à la poitrine.

À la fin du XIX^e siècle, le Canadien Pacifique fait construire un hôtel de luxe dans la collectivité de Field pour y accueillir les touristes arrivant en train. C'est là que la réserve Mount Stephen est créée en 1886. Cette réserve deviendra le parc national Yoho en 1911.

À peu près à la même époque, en 1909, Charles Walcott découvre les gisements fossilifères de schistes de Burgess sur le mont Wapta. Lisez-en davantage sur ces fossiles – des vestiges plus vieux que les dinosaures – à la page 11.

Vous vous trouvez dans un lieu exceptionnel.

Vous en aurez le souffle coupé, et vous chercherez à revenir. C'est une promesse.

Nous vous invitons à explorer les trésors naturels et culturels du parc. Admirez des chutes d'eau rugissantes, apprenez l'histoire du chemin de fer au Canada, découvrez des gisements de fossiles reconnus de par le monde ou profitez d'un pique-nique tout en admirant le panorama. Quelle que soit votre activité de prédilection, nous sommes ravis de vous accueillir.

Planifiez votre aventure

OÙ PUIS-JE OBTENIR DE L'INFORMATION?

Consultez ce guide, qui contient des suggestions d'activités et des cartes, et venez bavarder avec le personnel de Parcs Canada au Centre d'accueil du parc national Yoho, à Field, en bordure de la Transcanadienne.

Appelez-nous ou écrivez-nous :
250-343-6783 | yoho.info@pc.gc.ca

   Réseau Wi-Fi gratuit

Du 1 ^{er} mai au 6 juin	De 9 h à 17 h
Du 7 juin au 25 sept.	De 9 h à 18 h
Du 26 sept. au 14 oct.	De 9 h à 17 h
Du 15 oct. 2024 au 30 avr. 2025	Fermé

Les heures d'ouverture pourraient changer.
Les toilettes restent ouvertes à l'année.

UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE

Des droits d'entrée sont exigés dans tous les parcs nationaux. Chaque fois que vous visitez un parc national, vous investissez dans son avenir et dans un legs pour les générations futures. Achetez votre laissez-passer à un poste d'entrée, dans un centre d'accueil ou au poste d'accueil d'un camping tenu par du personnel.

LAISSEZ-PASSER D'UNE JOURNÉE

Le laissez-passer d'une journée est valide pour les parcs nationaux Yoho, Kootenay, Banff et Jasper ainsi que pour les parcs nationaux des Lacs-Waterton, du Mont-Revelstoke et des Glaciers. Indépendamment de l'heure d'arrivée, il demeure valide jusqu'à 16 h le lendemain.

Adulte (18-64 ans)	11,00 \$
Aîné (65 ans et plus)	9,50 \$
Jeune (0-17 ans)	Gratuit
Famille/groupe (jusqu'à 7 pers. dans un véhicule)	22,00 \$

CARTE D'ENTRÉE DÉCOUVERTE DE PARCS CANADA

Ce laissez-passer annuel est valide pendant 12 mois à partir de la date d'achat, et il expire la dernière journée du mois d'achat. La carte d'entrée vous donne un accès illimité à plus de 80 lieux patrimoniaux de Parcs Canada au pays.

Adulte (18-64 ans)	75,25 \$
Aîné (65 ans et plus)	64,50 \$
Famille/groupe (jusqu'à 7 pers. dans un véhicule)	151,25 \$



LE SAVIEZ-VOUS?

Vous devez détenir un laissez-passer valide si vous vous arrêtez dans un parc national ou si vous empruntez la route de la Vallée-de-la-Yoho ou la route du Lac-Emerald.

QUEL EST VOTRE STYLE DE VOYAGE?

Choisissez vos activités préférées :

- Promenades panoramiques en voiture et tourisme
- Camping et détente
- Randonnée, vélo et autres activités de plein air
- Histoire, fossiles et possibilités d'apprentissage

Bonne nouvelle : quelles que soient les cases cochées, le parc national Yoho a de quoi satisfaire à tous les goûts!

Consultez le site parcs.canada.ca/yoho et cliquez sur « Activités et expériences ».

PARCS CANADA EMBAUICHE

Améliorez votre vue du bureau! Nul besoin d'être un scientifique ou un expert de l'arrière-pays pour faire carrière à Parcs Canada. On encourage les personnes aux antécédents et intérêts différents à poser leur candidature.

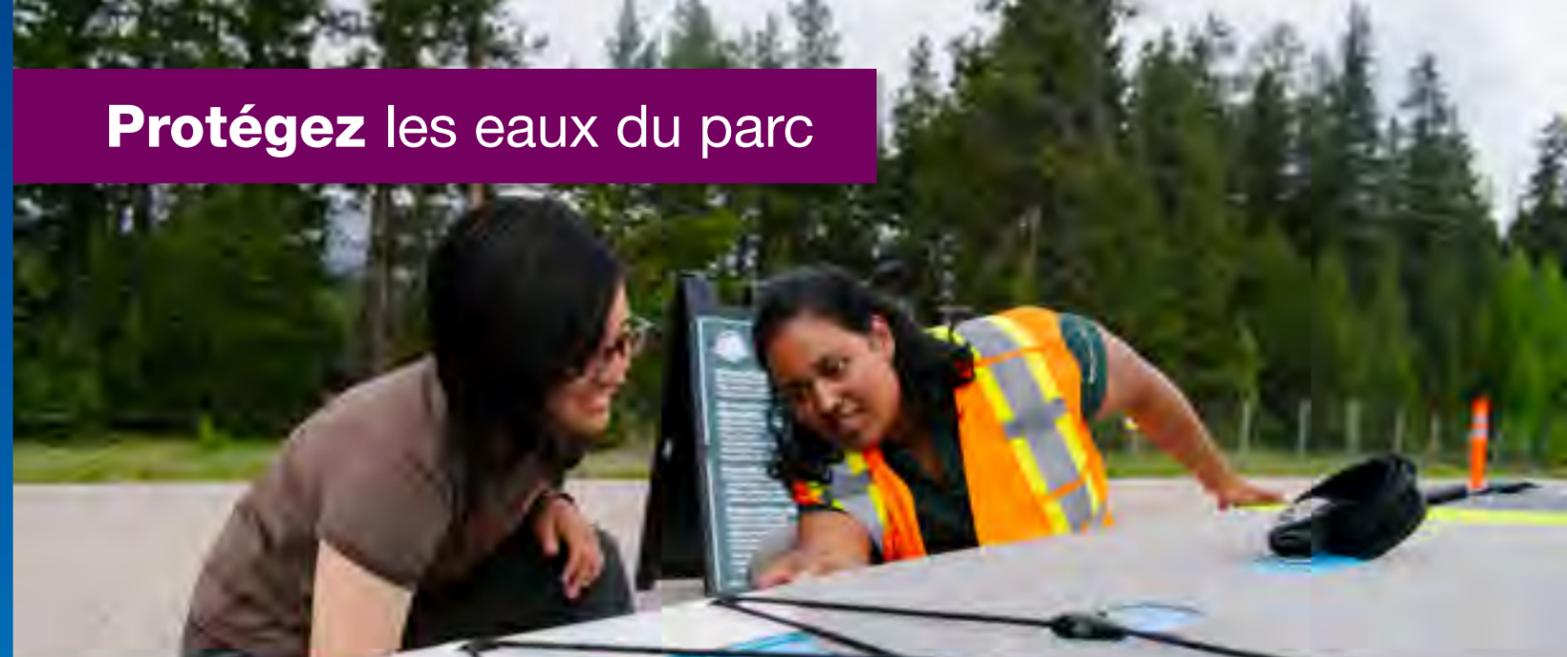
POSTULEZ DÈS MAINTENANT!



parcs.canada.ca/LLYK-emplois

 Lac Emerald

Protégez les eaux du parc



LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES SAINS SONT ESSENTIELS À LA SANTÉ DES PARCS NATIONAUX.

Toutefois, ils sont menacés par des espèces aquatiques envahissantes (EAE), comme la moule zébrée et le tournis des truites. Une fois établies, les EAE peuvent causer des dommages irréversibles aux écosystèmes aquatiques sensibles.



AVERTISSEMENT : En octobre 2023, le tournis des truites a été détecté dans le parc national Yoho. Cette maladie est susceptible de décimer les populations de poissons. Pour éviter la propagation des EAE, des restrictions d'accès aux rivières et aux lacs ont été mises en place dans le parc national Yoho. Des mises à jour périodiques seront communiquées.



Consultez parcs.canada.ca/EAE pour vous renseigner sur les fermetures en cours et les règlements locaux avant de vous aventurer sur une rivière ou un lac du parc national Yoho.



La meilleure façon de prévenir la propagation des EAE est de s'informer sur les fermetures de secteurs et de respecter tous les règlements. Si l'accès à l'eau est autorisé, n'oubliez pas de **nettoyer, vider et sécher** votre embarcation et votre matériel nautique et de **remplir le formulaire d'autocertification**.



NETTOYEZ votre embarcation et votre matériel nautique pour enlever la boue, le sable et les débris organiques. Cela comprend les bateaux, les planches à pagaie, l'équipement de pêche, etc.



VIDEZ les glacières, les seaux, les compartiments et les autres objets pouvant contenir de l'eau.



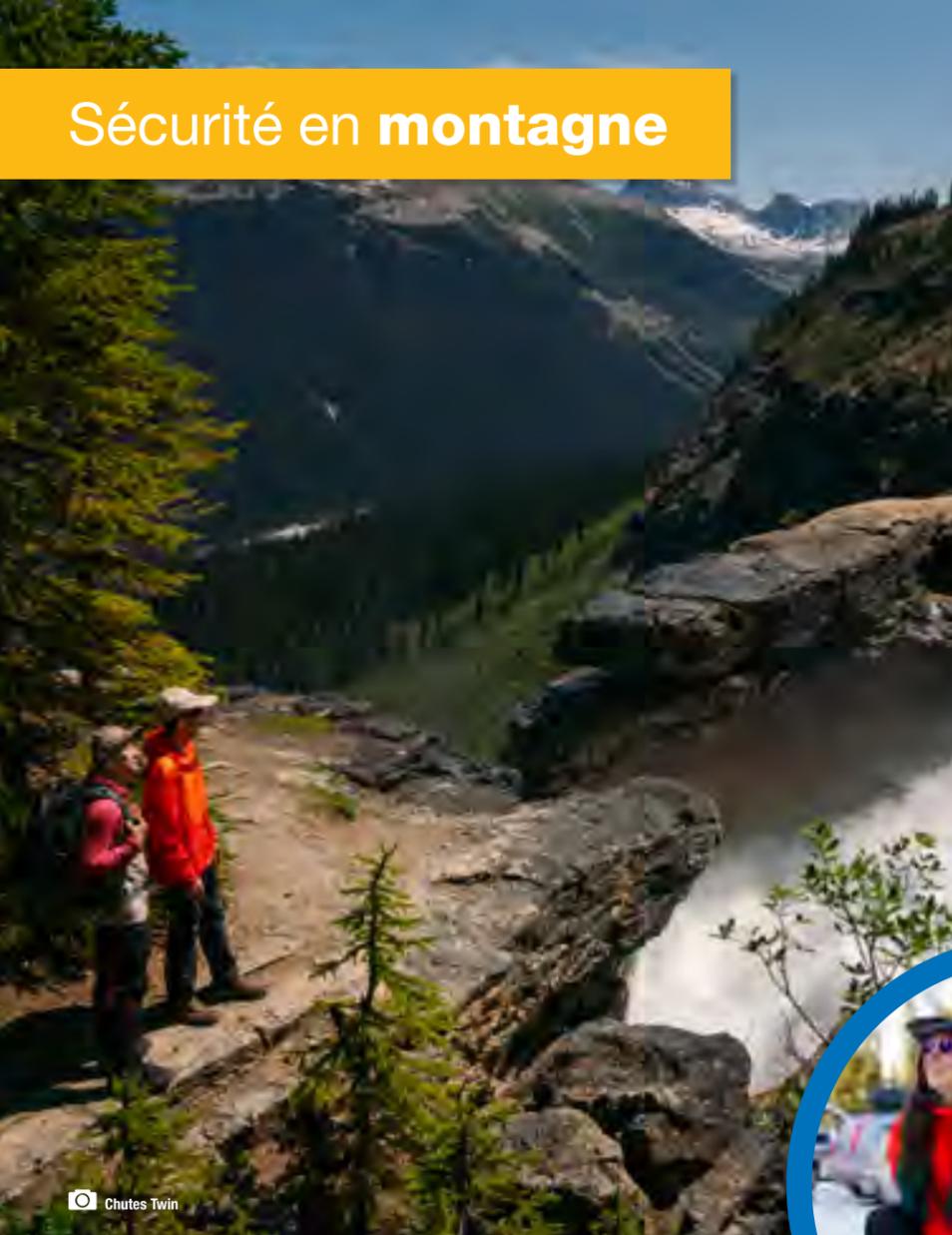
FAITES SÉCHER complètement les embarcations et le matériel nautique avant d'entrer dans une rivière, un lac ou un ruisseau. Les embarcations et le matériel nautique qui ont été utilisés en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest doivent être séchés pendant 48 heures. Les embarcations et le matériel nautique qui ont été utilisés dans d'autres provinces ou aux États-Unis doivent être séchés pendant au moins 30 jours.



FAITES L'AUTOCERTIFICATION : Vous devez remplir un formulaire d'autocertification pour la prévention des EAE avant d'entrer dans un lac ou une rivière. Faites les préparatifs nécessaires avant de mettre votre embarcation à l'eau.

Signalez au Service de répartition de Parcs Canada toutes les EAE que vous observez en composant le 403-762-1470 ou en envoyant un courriel à ReportAIS-SignalerEAE@pc.gc.ca.

Sécurité en montagne



Chutes Twin

EN SÉCURITÉ DANS LES MONTAGNES

Il existe des dangers naturels dans tous les parcs nationaux. Vous êtes responsable de votre propre sécurité. Préparez-vous adéquatement et renseignez-vous.

Dites à quelqu'un où vous allez, quand vous prévoyez être de retour et qui appeler si vous manquez à l'appel.

SERVICE DE RÉPARTITION DE PARCS CANADA

Appels non urgents : 403-762-1470

DÉPLACEMENTS ET SÉCURITÉ DANS L'ARRIÈRE-PAYS :

parcs.canada.ca/securiteen-montagne

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES SENTIERS :

parcs.canada.ca/yoho-sentiers

CONDITIONS ROUTIÈRES :

drivebc.ca (en anglais seulement)



L'HIVER DANS LE PARC

L'hiver est la saison tout indiquée pour visiter le parc national Yoho. Que vous aimiez la raquette ou le ski de fond, vous y trouverez des sentiers pour toutes les capacités. Obtenez votre dose de plaisir hivernal tout en explorant notre réseau de sentiers d'hiver. Consultez le site parcs.canada.ca/yoho-hiver pour en apprendre plus.



VOUS ÊTES AU PAYS DES AVALANCHES

En montagne, la saison des avalanches s'étend de novembre à juin. Même une courte balade peut vous mener en terrain avalancheux. Là où il y a des pentes enneigées, il y a un risque d'avalanche.

Consultez les prévisions d'avalanche à l'adresse parcs.canada.ca/avalanche.

PRÉPAREZ-VOUS ADÉQUATEMENT

- Vous devez être prêt pour toutes les conditions météo.
- Apportez des provisions de nourriture et d'eau.
- Apportez une trousse de premiers soins.
- Faites des recherches sur votre itinéraire.
- Dites à quelqu'un où vous allez et quand vous prévoyez rentrer.
- Choisissez des chaussures appropriées.



Lac Emerald

Collectivité de Field

C. Chapman



La collectivité de Field

Situé au cœur du parc national Yoho, la charmante collectivité de Field a été fondée dans les années 1880 par le Canadien Pacifique et compte aujourd'hui moins de 200 habitants. Cette collectivité de montagne authentique abrite des établissements d'hébergement ouverts à l'année, des boutiques d'œuvres d'art locales et des restaurants à l'ambiance de fête. N'oubliez pas de lire les panneaux d'interprétation près du gros château d'eau pour découvrir l'histoire de Field. Consultez le site field.ca (en anglais seulement) pour en savoir plus.



Hébergement	
1	Alpine Glow Guesthouse
2	Bear's Den Guesthouse
3	Burgess Lookout Cabin
4	Canadian Rockies Inn
5	Charlie's Guesthouse
6	Edgemount Guesthouse
7	Fossil Beds Guesthouse
8	Glacier Lily Guesthouse
9	Hummingbird Guest Suite
10	Inn Field Guesthouse
11	Lynx Lair Guesthouse
12	Mt. Stephen Guesthouse
13	Mt. Burgess Guesthouse
14	Spiral Tunnels Guesthouse
15	Stephen Creek Guest Cabin
16	Sunset Guesthouse
17	The Old Church Guesthouse
18	The Old Doctor's House
19	Van Horne Guesthouse
20	Wapta Mountain Suites
21	Wildflower Guesthouse
22	Yoho Guesthouse
23	Truffle Pigs Bistro & Lodge

Services	
23	Truffle Pigs Bistro & Lodge
24	The Siding Café & General Store
25	Velvet Antler Pottery & Gallery
26	Yoho Brothers Trading Post
27	Boutique de cadeaux Friends of Yoho

Services:

- Toilettes
- Toilette accessible
- Aire de pique-nique
- Exposition
- Terrain de jeux
- Stationnement
- Essence
- Borne de recharge pour VE
- Bureau de poste
- Wi-Fi
- Église

Landmarks and Services on Map:

- Stationnement public
- Centre communautaire (été seulement)
- Centre d'accueil du parc national Yoho
- Bâtiment du télégraphe
- Église St. Joseph's
- Cemetery Road
- Transcanadienne
- Sortie de la route du Lac-Emerald 1,6 km
- Camping du Ruisseau-Hoodoo 23 km
- Golden 57 km
- Sortie de la route de la Vallée-de-la-Yoho Campings Monarch et Kicking Horse 3,5 km
- Banff 85 km

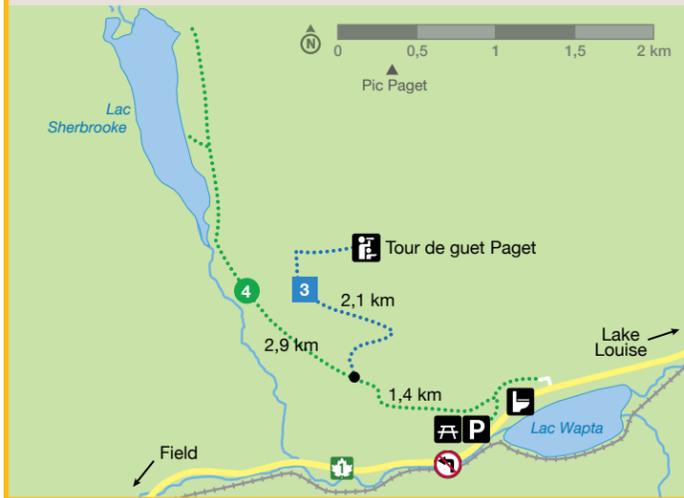
A SENTIER DE LA TOUR-DE-GUET-PAGET



Distance aller seulement : 3,5 km Durée estimative (aller-retour) : 3 h
Gain/perte d'altitude : 525 m/15 m

Empruntez ce sentier escarpé mais gratifiant qui mène à une ancienne tour de guet. Vous pouvez aussi faire un détour par le lac Sherbrooke (jusqu'à 2,9 km aller seulement)

Garez-vous au point de départ du sentier du Lac-Sherbrooke. Les véhicules roulant en direction est doivent faire demi-tour à l'aire de stationnement du lac O'Hara.



B STATIONNEMENT DU LAC O'HARA (NAVETTES)

Parcs Canada restreint l'accès au secteur du lac O'Hara afin d'en protéger l'environnement alpin fragile. Il faut obligatoirement réserver une place à bord de la navette pour les séjours d'une journée et un lieu d'hébergement pour les séjours avec coucher. Soyez prévoyant et réservez dès que les réservations sont acceptées pour la saison. Consultez le site parcs.canada.ca/lacohara pour découvrir les quatre moyens de visiter le secteur du lac O'Hara. Le chemin du Lac-O'Hara est fermé aux véhicules et aux bicyclettes toute l'année.

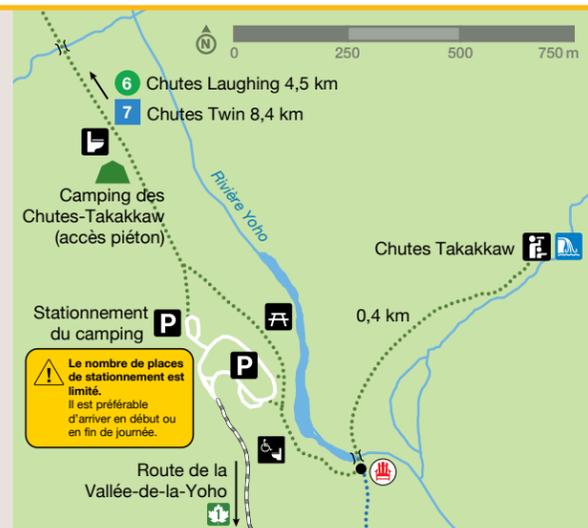
C BELVÈDÈRES DES TUNNELS-EN-SPIRALE ET LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU COL-KICKING HORSE



Les deux tunnels en spirale ont été construits il y a plus de 100 ans pour permettre aux trains de circuler en colimaçon sur les pentes escarpées de ce secteur. Vous obtiendrez une vue imprenable sur le tunnel inférieur au belvédère aménagé en bordure de la Transcanadienne et sur le tunnel supérieur à partir de la route de la Vallée-de-la-Yoho.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le lieu historique national du Col-Kicking Horse est un couloir de transport routier et ferroviaire qui relie Lake Louise à Field. Il est situé à 1 627 m, ce qui en fait le point culminant de la Transcanadienne!



D CHUTES TAKAKKAW



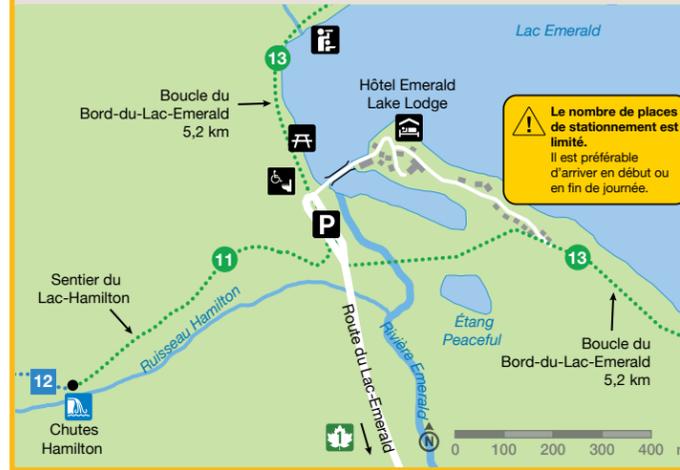
Les chutes Takakkaw, l'une des plus hautes cascades d'eau du pays (env. 380 m), offrent un spectacle impressionnant. Ce secteur est le point de départ de nombreuses longues randonnées dans la vallée de la Yoho, notamment du sentier des Chutes-Laughing et du sentier des Chutes-Twin. Participez à une randonnée guidée jusqu'aux célèbres gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess (voir la page 11).

Remarque : La route menant au stationnement des chutes Takakkaw (route de la Vallée-de-la-Yoho) est fermée du début octobre à la fin juin. Les véhicules de plus de 7 m (23 pi) de longueur doivent faire marche arrière pour manœuvrer dans les lacets serrés. Les roulettes sont interdites.

E LAC EMERALD



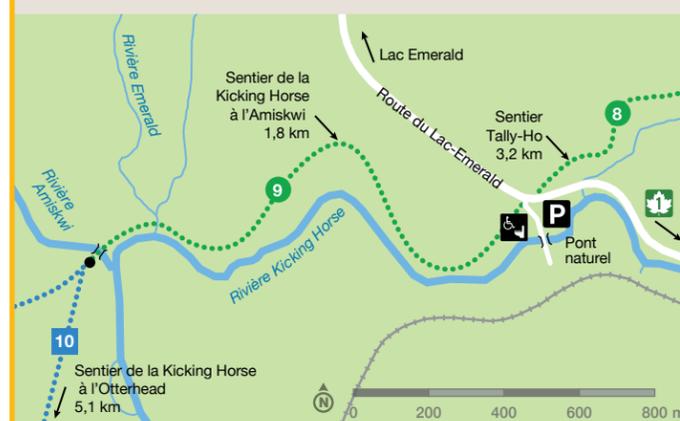
Parcourez la boucle du Bord-du-Lac-Emerald (5,2 km, 2 h aller-retour) pour découvrir des lieux photogéniques (et pour échapper aux foules massées près du pont). Le meilleur moment de la journée pour vous y rendre? Au petit matin ou en fin d'après-midi. Si vous êtes à la recherche d'une balade facile, optez pour le sentier des Chutes-Hamilton (0,8 km aller seulement, 30 min aller-retour).



F PONT NATUREL



Prévoyez une halte au pont naturel pour admirer cette formation rocheuse impressionnante qui surplombe des eaux tumultueuses. Par mesure de sécurité, restez sur les sentiers balisés en tout temps! Il n'est pas sécuritaire de se tenir sur les rochers! À la recherche d'une balade agréable? De l'extrémité nord du stationnement, parcourez environ 1,6 km sur un ancien chemin coupe-feu jusqu'à la rivière Kicking Horse.



G AIRE DE FRÉQUENTATION DIURNE DU LAC-FAEDER



Parfois, il n'est pas nécessaire de s'aventurer bien loin de la route pour découvrir un paysage de montagne splendide. Apportez de quoi pique-niquer et délectez-vous du panorama que vous offre cette jolie aire de fréquentation diurne!

Remarque : Le stationnement ne convient pas aux VR de grande dimension et aux roulettes.

Accès en direction ouest seulement.

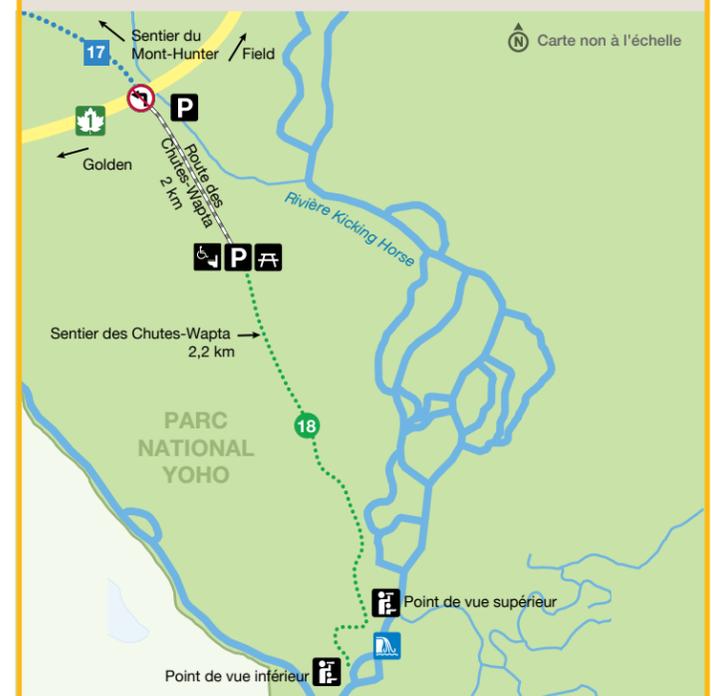
H SENTIER DES CHUTES-WAPTA



Distance aller seulement : 2 km Durée estimative (aller-retour) : 1,5 h
Gain/perte d'altitude : 80 m/115 m

Venez admirer la chute la plus large de la Kicking Horse! Randonnez jusqu'au point de vue au sommet ou descendez jusqu'au pied de la cascade.

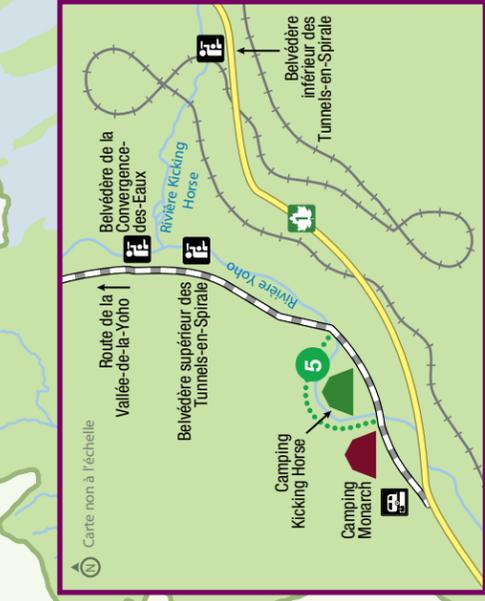
Les véhicules circulant en direction ouest doivent faire demi-tour à la hauteur de Beaverfoot Road et revenir sur la route 1 pour tourner à droite. Le chemin d'accès (2 km) est fermé pendant l'hiver.



Explorez le parc

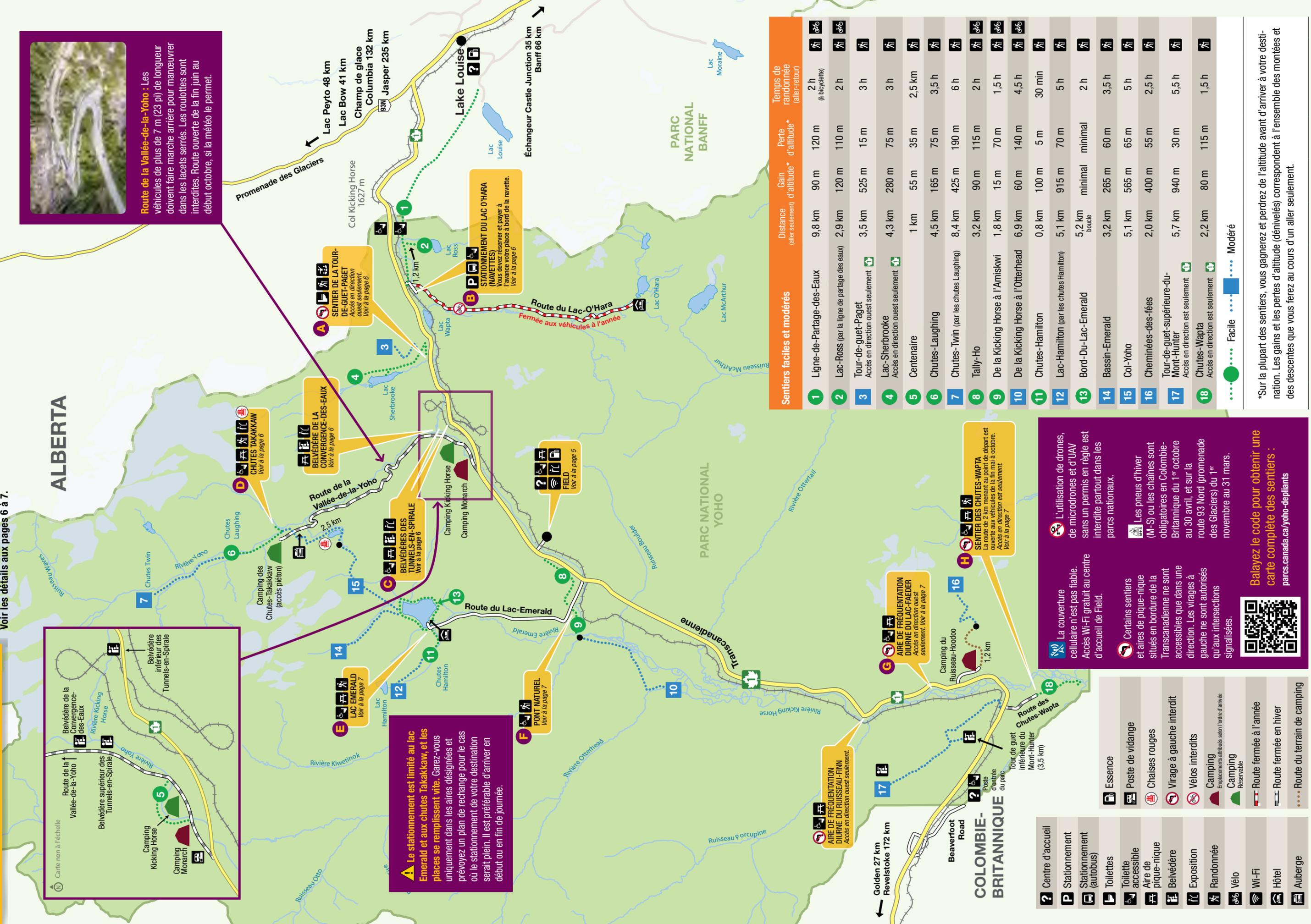
RANDONNÉES, BALADES, LIEUX HISTORIQUES ET HALTES PANORAMIQUES

Créez des moments inoubliables avec vos parents et amis. Voir les détails aux pages 6 à 7.



Route de la Vallée-de-la-Yoho : Les véhicules de plus de 7 m (23 pi) de longueur doivent faire marche arrière pour manœuvrer dans les lacets serrés. Les roulettes sont interdites. Route ouverte de la fin juin au début octobre, si la météo le permet.

⚠ Le stationnement est limité au lac Emerald et aux chutes Takakkaw, et les places se remplissent vite. Gardez-vous uniquement dans les aires désignées et prévoyez un plan de recharge pour le cas où le stationnement de votre destination serait plein. Il est préférable d'arriver en début ou en fin de journée.



Sentiers faciles et modérés					
	Distance (aller seulement)	Gain d'altitude*	Perte d'altitude*	Temps de randonnée (aller-retour)	
1	Ligne-de-Partage-des-Eaux	9,8 km	90 m	120 m	2 h (à bicyclette)
2	Lac-Ross (par la ligne de partage des eaux)	2,9 km	120 m	110 m	2 h
3	Tour-de-guet-Paget (Accès en direction ouest seulement)	3,5 km	525 m	15 m	3 h
4	Lac-Sherbrooke (Accès en direction ouest seulement)	4,3 km	280 m	75 m	3 h
5	Centenaire	1 km	55 m	35 m	2,5 km
6	Chutes-Laughing	4,5 km	165 m	75 m	3,5 h
7	Chutes-Twin (par les chutes Laughing)	8,4 km	425 m	190 m	6 h
8	Tally-Ho	3,2 km	90 m	115 m	2 h
9	De la Kicking Horse à l'Amiskwi	1,8 km	15 m	70 m	1,5 h
10	De la Kicking Horse à l'Otterhead	6,9 km	60 m	140 m	4,5 h
11	Chutes-Hamilton	0,8 km	100 m	5 m	30 min
12	Lac-Hamilton (par les chutes Hamilton)	5,1 km	915 m	70 m	5 h
13	Bord-Du-Lac-Emerald	5,2 km	minimal	minimal	2 h
14	Bassin-Emerald	3,2 km	265 m	60 m	3,5 h
15	Col-Yoho	5,1 km	565 m	65 m	5 h
16	Cheminiées-des-fées	2,0 km	400 m	55 m	2,5 h
17	Tour-de-guet-supérieure-du-Mont-Hunter (Accès en direction est seulement)	5,7 km	940 m	30 m	5,5 h
18	Chutes-Wapta (Accès en direction est seulement)	2,2 km	80 m	115 m	1,5 h

La couverture cellulaire n'est pas fiable. Accès Wi-Fi gratuit au centre d'accueil de Field.

L'utilisation de drones, de microdrones et d'UAV sans un permis en règle est interdite partout dans les parcs nationaux.

Certains sentiers et aires de pique-nique situés en bordure de la Transcanadienne ne sont accessibles que dans une direction. Les virages à gauche ne sont autorisés qu'aux intersections signalisées.

Les pneus d'hiver (M-S) ou les chaînes sont obligatoires en Colombie-Britannique du 1^{er} octobre au 30 avril, et sur la route 93 Nord (promenade des Glaciers) du 1^{er} novembre au 31 mars.

- Centre d'accueil
- Stationnement
- Stationnement (autobus)
- Toilettes
- Toilette accessible
- Aire de pique-nique
- Belvédère
- Exposition
- Randonnée
- Vélo
- Wi-Fi
- Hôtel
- Auberge
- Essence
- Poste de vidange
- Chaises rouges
- Virage à gauche interdit
- Vélos interdits
- Camping (Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée)
- Camping (Réservable)
- Route fermée à l'année
- Route fermée en hiver
- Route du terrain de camping



Balayez le code pour obtenir une carte complète des sentiers :
parcs.canada.ca/yoho-depliants

*Sur la plupart des sentiers, vous gagnerez et perdrez de l'altitude avant d'arriver à votre destination. Les gains et les pertes d'altitude (dénivelés) correspondent à l'ensemble des montées et des descentes que vous ferez au cours d'un aller seulement.

Activités d'interprétation



Chutes Takakkaw

DÉCOUVREZ LA ROUTE DE LA VALLÉE-DE-LA-YOHO

Faites une balade panoramique sur la route de la Vallée-de-la-Yoho (14 km). En chemin, arrêtez-vous au belvédère de la Convergence-des-Eaux pour découvrir ce qui donne leurs belles couleurs aux deux rivières convergentes. À l'extrémité de la route, explorez le sentier facile de 0,4 km menant aux chutes Takakkaw, l'une des plus hautes cascades d'eau du Canada. Prenez connaissance des nouveaux panneaux d'interprétation pour comprendre d'où vient toute cette eau et comment les animaux s'adaptent aux froids hivers du parc national Yoho.

RENSEIGNEZ-VOUS AVANT DE PARTIR

- Les chutes Takakkaw sont très fréquentées en été. Prévoyez un plan de rechange au cas où le stationnement serait plein.
- La route de la Vallée-de-la-Yoho est ouverte de la fin juin au début octobre, si la météo le permet.
- Les véhicules de plus de 7 m (23 pi) de longueur doivent faire marche arrière pour manœuvrer dans les lacets serrés.
- Les roulottes sont interdites. La route n'est pas recommandée aux longs VR et aux autobus.

XPLORATEURS 6-11 ans

Aimez-vous faire des chasses au trésor, dessiner, jouer à des jeux, utiliser votre imagination et découvrir des plantes et des animaux? Le programme Xplorateurs est l'aventure qu'il vous faut!

Participez aux activités amusantes proposées dans le livret des Xplorateurs et recevez un prix à la fin de votre visite! Vous pourrez obtenir votre livret au Centre d'accueil du parc national Yoho.

DÉFI DE GÉOCACHETTE tous les âges

Utilisez votre téléphone intelligent ou un appareil GPS pour trouver des trésors cachés! Vous pourrez obtenir un livret de géocachette au Centre d'accueil du parc national Yoho ou au poste d'accueil du terrain de camping Kicking Horse. Disponible de la mi-juin au 1^{er} septembre.

EXPLOREZ. APPRENEZ. TISSEZ DES LIENS.

Nos interprètes sont impatients de vous faire vivre des expériences divertissantes et inspirantes. Aimerez-vous en savoir plus sur les espèces en péril, la coexistence entre les humains et les animaux sauvages, les espèces aquatiques envahissantes et d'autres sujets intéressants? Joignez-vous à nous pour une activité en soirée dans les campings ou faites une halte aux principales aires de fréquentation diurne.

ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION EN SOIRÉE

Découvrez le patrimoine naturel et culturel du parc. Des activités d'interprétation sont offertes au camping Kicking Horse à 20 h tous les soirs en juillet et en août. Soirées de jeux, causeries ou pièces de théâtre, il y en a pour tous les goûts!

Les activités sont accessibles à tous les **visiteurs munis d'un laissez-passer valide**. Nul besoin de passer la nuit dans le camping pour prendre part au plaisir!

Détails sur le programme d'interprétation : parcs.canada.ca/yoho-interpretation



Randonnées guidées



Gisements fossilifères du mont Stephen

DÉCOUVREZ LES FOSSILES DES SCHISTES ARGILEUX DE BURGESS

Dans les montagnes des parcs nationaux Yoho et Kootenay, les gisements des schistes argileux de Burgess renferment les plus vieilles preuves de la présence d'organismes complexes sur Terre. Ces gisements fossilifères revêtent une importance telle qu'ils font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Les scientifiques font encore de nouvelles découvertes, qui changent notre compréhension des premières formes de vie et de leur évolution!

Parcs Canada protège ces trésors d'importance mondiale et offre, dans les parcs nationaux Yoho et Kootenay, des randonnées guidées jusqu'à trois gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess.



Canadian Rocky Mountain Parks
• inscribed on the World Heritage List in 1984
Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes
• inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1984

CE QUI DISTINGUE LES FOSSILES DES SCHISTES DE BURGESS...

Âge – Ils ont plus de 500 millions d'années et sont bien plus vieux que les dinosaures!

État de préservation – Ils vous révèlent toutes sortes de fins détails, tels que des globes oculaires, des intestins et des cerveaux.

Liens de parenté – Nos origines remontent à ces créatures océaniques d'une grande diversité.



CARRIÈRE WALCOTT

En compagnie d'un guide de Parcs Canada, faites connaissance avec vos ancêtres primitifs et tenez dans vos mains un fragment de l'histoire de la Terre au cours d'une randonnée guidée jusqu'à la carrière Walcott, un gisement fossilifère d'accès restreint.

Niveau de difficulté : Difficile

Distance aller-retour : 22 km

Gain d'altitude : 825 m

Durée : 11 h, de 7 h à 18 h

MONT STEPHEN

Au cours de cette courte et exigeante randonnée, vous vous rendrez jusqu'aux gisements de trilobites du mont Stephen, qui surplombent la collectivité de Field, en Colombie-Britannique. Ce lieu historique est l'endroit où des cheminots ont raconté avoir trouvé des insectes pétrifiés dans les années 1880.

Niveau de difficulté : Difficile

Distance aller-retour : 8 km

Gain d'altitude : 795 m

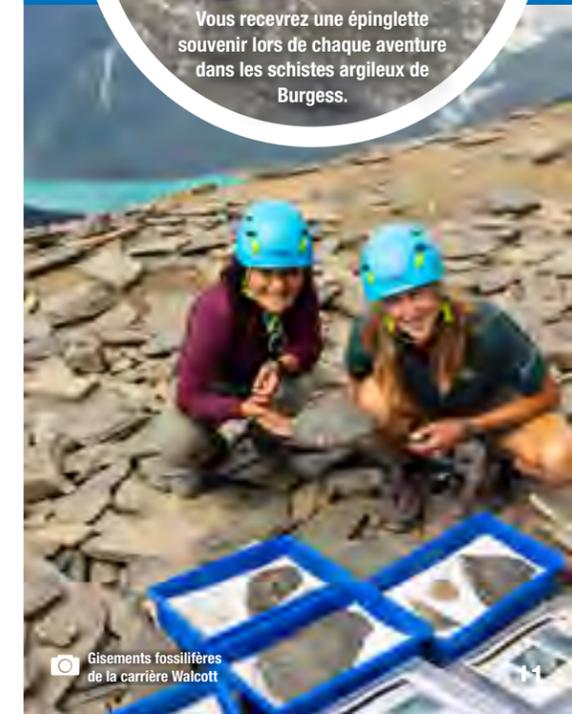
Durée : 7,5 heures, de 7 h à 14 h 30

Réservez une visite guidée avec Parcs Canada!
parcs.canada.ca/schistes-burgess
1-877-RESERVE (1-877-737-3783)

Collectionnez les toutes!

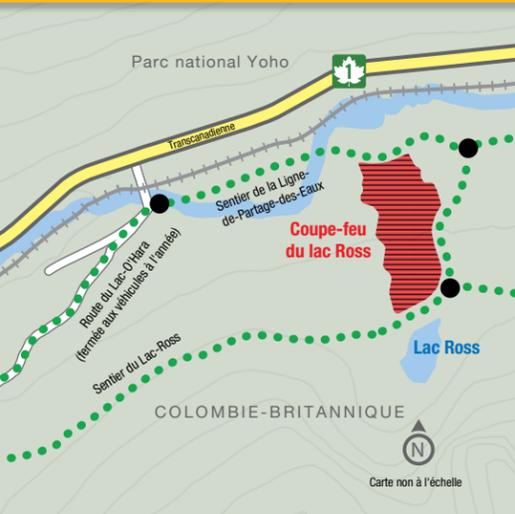


Vous recevrez une épinglette souvenir lors de chaque aventure dans les schistes argileux de Burgess.



Gisements fossilifères de la carrière Walcott

Récits de conservation



Chèvre de montagne



Chutes Takakkaw

Code d'honneur

Vous avez un rôle important à jouer dans l'avenir du parc national Yoho. Ce parc recèle un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. C'est à la fois un paysage varié, un habitat pour la faune et un creuset d'histoire. NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE POUR QU'IL RESTE INTACT!

COUPE-FEU DU LAC ROSS

Au cours de l'hiver 2023-2024, un coupe-feu a été créé dans le parc national Yoho, entre les lacs Sink et Ross. Ce coupe-feu de 1,1 km de long et de 400 à 500 m de large a été aménagé grâce à l'enlèvement mécanique d'arbres. Les coupe-feu sont aménagés en hiver, alors que les sols et la végétation sont protégés par le gel au sol et la neige. Une fois les travaux terminés, toutes les routes construites sont remises en état.

POURQUOI?

- Les activités de suppression des feux réalisées pendant de nombreuses années ont favorisé la croissance de forêts denses, lesquelles représentent un risque élevé de feu de forêt.
- En cas de feu de forêt, les coupe-feu créent des barrières empêchant la propagation du feu. Ce coupe-feu contribue à réduire les risques liés aux incendies pour la collectivité de Field et de la vallée de la Bow.
- Il permettra d'améliorer la santé générale de la forêt, l'intégrité écologique et l'habitat de la faune.

DES CHÈVRES DE MONTAGNE EN MOUVEMENT

Même si les chèvres de montagne sont une espèce commune dans le parc national Yoho, il peut être difficile de les repérer, même pour le personnel de Parcs Canada! Les chèvres se plaisent sur certaines des pentes les plus escarpées du parc, à l'abri des regards curieux.

En 2018, des appareils photo de télésurveillance nous ont fourni les images des premières chèvres de montagne à emprunter un passage pour animaux dans un parc national canadien. On peut les voir à l'intérieur d'un nouveau passage inférieur et au-dessus du premier passage supérieur aménagé dans le parc.

La chèvre de montagne est sensible aux perturbations d'origine humaine. Depuis 2017, nos spécialistes ont posé des colliers radioémetteurs au cou de plus de 20 chèvres. Nous pouvons ainsi savoir quand et où elles se déplacent, ce qui nous aide à gérer l'activité humaine dans leur habitat.

À quel point les chèvres de montagne sont-elles sensibles aux perturbations causées par les humains? Leurs excréments pourraient nous donner la réponse. Les nouvelles technologies ont été mises au service d'un projet pilote qui vise à analyser les crottes de chèvre pour en détecter les hormones de stress. Nous comparerons les crottes prélevées tant à proximité qu'à l'écart des zones d'activité humaine.

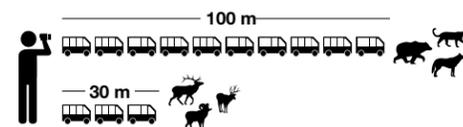
LA FAUNE ET VOUS

Si vous voyez des animaux au bord de la route :

- **Ralentissez** et allumez vos feux de détresse pour avertir les autres automobilistes.
- Arrêtez-vous seulement si vous pouvez le faire sans danger. Rangez-vous sur le bas-côté en évitant de bloquer la circulation.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez pendant quelques instants, prenez une photo à une distance sécuritaire et poursuivez votre route.

Photographiez les animaux sauvages de l'intérieur de votre véhicule ou à une distance sécuritaire :

- 30 m pour les chevreuils, les wapitis, les orignaux et les mouflons;
- 100 m pour les ours, les loups, les coyotes et les couguars.



Il est illégal de donner à manger à la faune, y compris de laisser traîner des déchets et la nourriture ou des articles dégageant une odeur. Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.

Ne vous approchez pas des animaux sauvages. Pour prendre un animal en photo, évitez de l'entourer, d'envahir son espace ou de le suivre.

Les zones d'interdiction d'arrêt protègent la faune et les automobilistes là où le risque de collision est élevé. Guettez les panneaux routiers, et ne vous arrêtez jamais pour observer des animaux sauvages dans ces zones.

Je range ma nourriture et mes objets odorants en lieu sûr, et je ne nourris jamais la faune.

POURQUOI?

Les animaux sauvages doivent trouver leurs propres sources de nourriture naturelles. En leur donnant à manger ou en laissant des objets odorants ou de la nourriture sans surveillance, vous les attirez vers les humains. C'est très dangereux. Déposez vos objets recyclables, vos ordures et votre nourriture dans les aires désignées. **Il est illégal de donner à manger aux animaux sauvages!**

Je donne de l'espace à la faune.

POURQUOI?

Tous les animaux peuvent être dangereux, quelle que soit leur taille. Ils peuvent perdre leur crainte naturelle des humains après des interactions répétées. Si vous voyez un animal sur la route, **ralentissez, restez** dans votre véhicule et **passez votre chemin**. Vous pourriez rencontrer des animaux n'importe où. Transportez du gaz poivré et sachez comment vous en servir.

Je protège l'intégrité écologique du parc.

POURQUOI?

Les espèces envahissantes sont des plantes, des animaux et des maladies non indigènes qui nuisent aux terres et aux eaux du parc. Les parcs nationaux abritent de nombreuses espèces en péril qui dépendent d'écosystèmes sains pour leur survie. Aidez-nous à prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes (voir p. 3).

J'évite de perturber les plantes, les roches, les fossiles, les bois de cervidés et les autres objets naturels que je trouve.

POURQUOI?

Des millions de personnes visitent les parcs des montagnes chaque année. Un petit geste maintes fois répété, par exemple cueillir des fleurs, peut avoir des incidences durables sur l'écosystème. Pour protéger ces trésors naturels et culturels, marchez sur les sentiers balisés et laissez derrière vous vos découvertes pour que les autres puissent en profiter à leur tour.

Je conduis prudemment et je respecte la limite de vitesse.

POURQUOI?

Ralentissez pour prévenir des collisions mortelles avec des animaux. Dans les secteurs où les risques sont élevés, des interdictions d'arrêt sont en vigueur pour protéger les automobilistes et la faune. Respectez la signalisation routière et ne vous gardez que dans les aires désignées pour éviter de bloquer la circulation.

Je tiens mon chien en laisse et je ramasse ses crottes.

POURQUOI?

Pour la faune, votre animal de compagnie est un prédateur ou une proie possible. Les animaux sauvages pourraient s'enfuir et compromettre leur sécurité ou celle de leurs petits. Un animal sauvage qui réagit de manière agressive peut représenter un danger pour vous ou votre animal.

J'obéis aux règlements du parc.

POURQUOI?

L'été est une période de forte affluence dans les parcs nationaux. Pour assurer la sécurité et le plaisir de tous, veuillez respecter les règlements. Ceux-ci figurent à la dernière page.

En respectant ce code d'honneur, vous agissez concrètement pour changer les choses.

MERCI DE PASSER À L'ACTION!

Restez en sécurité et protégez la faune

TENEZ LES ANIMAUX À L'ÉCART DE LA NOURRITURE HUMAINE

- **NE LAISSEZ JAMAIS TRAÎNER D'ORDURES.** Déposez les déchets alimentaires et les objets que vous ne voulez plus dans des poubelles à l'épreuve de la faune.
- Rangez la nourriture, les articles connexes et les objets odorants dans un véhicule ou un casier à provisions.
- Les objets non liés à la nourriture, par exemple les chaises de parterre, les tables ou les lanternes, peuvent être laissés dehors.
- Videz l'eau de vaisselle dans les évier désignés ou aux postes de vidange.



Lac Sherbrooke



! Le personnel de Parcs Canada est autorisé à pénétrer dans les sections ouvertes et visibles d'un emplacement de camping sans surveillance pour enlever et placer en lieu sûr les articles laissés à la vue qui pourraient attirer des animaux sauvages.

GARDEZ VOTRE EMPLACEMENT DE CAMPING ET VOTRE AIRE DE PIQUE-NIQUE PROPRES afin de réduire les risques pour votre sécurité et celle de la faune.



TOUS les articles liés à la nourriture et les objets odorants **DOIVENT** être rangés dans un véhicule,



dans un VR ou une roulotte à parois rigides



ou dans le casier à provisions d'un camping.

Camping dans le parc



Camping Kicking Horse

RÉSERVEZ VOTRE EMPLACEMENT DÈS AUJOURD'HUI!

Consultez parcs.canada.ca/yoho-camping pour planifier votre séjour dans un camping du parc national Yoho.

CAMPINGS DE L'AVANT-PAYS

Dormez sous les étoiles dans l'un de nos quatre campings panoramiques de l'avant-pays entre la mi-mai et la mi-octobre. Les réservations sont fortement recommandées pour les campings Kicking Horse et des Chutes-Takakkaw.

Campings	Emplacements pouvant être réservés	Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée	N ^{bre} total d'emplacements	Poste d'accueil tenu par du personnel
Kicking Horse	✓	✓	88	✓
Monarch		✓	44	
Chutes-Takakkaw (accès piéton)	✓	✓	35	
Ruisseau-Hoodoo		✓	30	

CAMPINGS DE L'ARRIÈRE-PAYS

Vous devez détenir une réservation pour passer la nuit dans l'un des campings d'arrière-pays du parc : les campings du Lac-Yoho, des Chutes-Laughing, des Chutes-Twin, de la Petite-Yoho et du Ruisseau-McArthur. Il est possible de réserver un emplacement pour un camping d'arrière-pays le jour même en se rendant à un centre d'accueil. Consultez le site parcs.canada.ca/yoho-arriere-pays pour en savoir plus.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Le camping n'est autorisé que dans les emplacements désignés.
- **N'oubliez pas!** Vous devez conserver votre permis de camping sur vous en tout temps. Vous pourriez avoir à le présenter au personnel au cours de patrouilles aléatoires.
- L'heure de départ est fixée à 11 h dans tous les campings.
- Il faut un laissez-passer de parc valide pour camper dans un parc national.
- Le couvre-feu s'étend de 23 h à 7 h.



Camping dans les parcs des montagnes

	CAMPING	DATES D'OUVERTURE	N ^{BRE} D'EMPL.	DROITS	Tous les services											Long. max. du VRV de la roulotte	
					Prise électrique	Poste de vidange	Toilettes à chasse	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abri-cuisine	Eau potable	Activité d'interpr.	OTENTIKS			
Yoho	1 Monarch	2 mai-16 sept.	44	19,75 \$													27pi (8m)
	2 Kicking Horse	16 mai-14 oct.	88	30,50 \$													35pi (10m) et +
	3 Chutes-Takakkaw (accès piéton)	13 juin-14 oct.	35	19,75 \$													X
	4 Ruisseau-Hoodoo	13 juin-2 sept.	30	17,50 \$													35pi (10m) et +
Kootenay	5 Redstreak	25 avr.-14 oct. oTENTIks : 18 mai-17 sept.	242	30,50-42,50 \$													35pi (10m)
	6 Prés-McLeod	6 juin-9 sept.	88	24,00 \$													30pi (9m)
	7 Pré-Crook's Groupes sans but lucratif et groupes scolaires	Écrivez à kootenay.info@pc.gc.ca pour obtenir des détails sur les réservations.															21pi (6m)
	8 Canyon-Marble	20 juin-2 sept.	61	24,00 \$													15pi (4m)
Banff	9 Mont-Tunnel (Village I)	9 mai-6 oct.	618	30,50 \$													35pi (10m) et +
	9 Mont-Tunnel (Village II)	À l'année oTENTIks : 9 mai-14 oct.	209	36,00 \$													35pi (10m) et +
	9 Mont-Tunnel (caravaning)	9 mai-6 oct.	322	42,50 \$													35pi (10m) et +
	10 Lac-Two Jack (principal)	20 juin-2 sept.	380	24,00 \$													24pi (7m)
	10 Lac-Two Jack (bord du lac)	23 mai-6 oct. oTENTIks : 23 mai-6 oct.	74	30,50 \$													27pi (8m)
	11 Canyon-Johnston	23 mai-22 sept.	132	30,50 \$													27pi (8m)
	12 Mont-Castle	Fermé jusqu'à nouvel ordre	43	24,00 \$													24pi (7m)
	13 Mont-Protection	20 juin-2 sept.	72	24,00 \$													35pi (10m)
	14 Lake Louise (tentes)	31 mai-22 sept.	206	30,50 \$													24pi (7m)
	14 Lake Louise (caravaning)	À l'année	189	36,00 \$													35pi (10m) et +
	15 Ruisseau-Mosquito	7 juin-14 oct.	38	19,75 \$													35pi (10m) et +
	16 Ruisseau-Silverhorn	31 mai-30 sept.	45	19,75 \$													35pi (10m) et +
	17 Lacs-Waterfowl	20 juin-2 sept.	110	24,00 \$													31pi (9.5m)
	Jasper	18 Ruisseau-Rampart	31 mai-22 sept.	51	19,75 \$												
19 Wilcox		12 juin-16 sept.	46	28,50 \$													27pi (8m)
20 Centre-du-Champ-de-Glace (VR)		5 juin-14 oct.	100	17,50 \$													35pi (10m) et +
20 Champ-de-Glace (tentes)		12 juin-14 oct.	31	28,50 \$													X
21 Jonas		5 juin-9 sept.	25	28,50 \$													25pi (7.5m)
22 Lac-Honeymoon		15 mai-9 sept.	34	28,50 \$													27pi (8m)
23 Kerkeslin		29 mai-2 sept.	42	28,50 \$													27pi (8m)
24 Wabasso		5 juin-23 sept.	231	35,00 \$-47,00 \$													35pi (10m)
25 Wapiti (hiver)		1 ^{er} nov. 2024-8 mai 2025	40	36,00 \$													35pi (10m) et +
25 Wapiti (été)		15 mai-31 oct.	363	36,00 \$-47,00 \$													35pi (10m) et +
26 Whistlers	8 mai-14 oct. oTENTIks : 5 juin-23 sept.	781	25,00 \$-53,50 \$													35pi (10m) et +	
27 Snaring	15 mai-30 sept.	62	28,50 \$													27pi (8m)	
28 Miette	12 juin-2 sept.	140	35,00 \$													27pi (8m)	

Tous les emplacements de camping peuvent être réservés.
 Travaux d'amélioration en cours.
 Emplacements attribués selon l'ordre des arrivées. Inscrivez-vous au poste d'auto-inscription du camping. En été, arrivez avant la mi-journée pour maximiser vos chances d'obtenir un emplacement.

RÉSERVEZ VOTRE EMPLACEMENT DÈS MAINTENANT!



reservation.pc.gc.ca
 1-877-RESERVE (737-3783)

RÉSERVEZ VOTRE EMPLACEMENT : reservation.pc.gc.ca | 1-877-RESERVE (737-3783)



Parlez-nous de votre expérience!

Balayez le code pour transmettre vos commentaires à notre équipe.

parks-parcs.simplesurvey.com/f/1/comment_card

Chaises rouges au lac Yoho

RÈGLEMENTS DU PARC



Évitez de laisser traîner des ordures. Veuillez placer les déchets et les articles recyclables dans des bacs à l'épreuve des animaux sauvages, ou rapportez-les.



Ne faites pas de feux de camp ailleurs que dans les foyers en métal désignés. Ne laissez jamais un feu sans surveillance, et ce, jusqu'à ce qu'il soit complètement éteint. Respectez les interdictions de faire du feu en vigueur dans les parcs nationaux.



Il est défendu de camper dans les voies d'arrêt, au point de départ des sentiers et dans les aires de fréquentation diurne. Installez-vous uniquement dans les campings désignés. Il vous faut un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides. parcs.canada.ca/yoho-camping.



Évitez les secteurs frappés de fermeture. Des fermetures sont instaurées et annoncées lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection. Consultez le site parcs.canada.ca/kootenay-bulletins.



Abstenez-vous de retirer des objets naturels. Il est illégal de cueillir des plantes, d'abattre ou d'ébrancher des arbres, d'enlever des roches, des fossiles et des artefacts culturels ou de causer des dommages de quelque autre façon.



Ne faites pas voler de drones. L'utilisation de drones, de microdrones et d'UAV sans un permis en règle est interdite partout dans les parcs nationaux.



Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux. Cette interdiction s'applique aux armes à air comprimé, aux artifices d'effarouchement des ours, aux arcs, aux frondes et à tout autre objet semblable.



Il est interdit de consommer de l'alcool et du cannabis ailleurs que dans votre emplacement de camping. Dans les campings, la consommation d'alcool et de cannabis est interdite pendant le couvre-feu, de 23 h à 7 h. Sachez que l'interdiction est prolongée durant les longues fins de semaine.



COORDONNÉES DES PARCS DES MONTAGNES

PARC NATIONAL YOHO

Centre d'accueil du parc Yoho : 250-343-6783 | yoho.info@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/yoho
Hébergement et attractions à Field : field.ca (en anglais seulement)

PARC NATIONAL BANFF

Centre d'accueil de Banff : 403-762-1550 | banffinfo@pc.gc.ca
Centre d'accueil de Lake Louise : 403-522-3833 | ll.info@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/banff
Banff Lake Louise Tourism : 403-762-8421
banfflakelouise.com (en anglais seulement)

PARC NATIONAL KOOTENAY

Centre d'accueil du parc Kootenay : 250-347-9505 | kootenay.info@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/kootenay
Tourism Radium : 1-888-347-9331 | radiumhotsprings.com (en anglais seulement)

PARC NATIONAL JASPER

Centre d'information de Jasper : 780-852-6176 | jasperinfo@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/jasper
Tourism Jasper : 780-852-6236 jasper.travel (en anglais seulement)

PARCS NATIONAUX DU MONT-REVELSTOKE ET DES GLACIERS

250-837-7500 | mrg.information@pc.gc.ca
parcs.canada.gc.ca/glaciers
parcs.canada.ca/revelstoke

PARC NATIONAL DES LACS-WATERTON

Centre d'accueil du parc des Lacs-Waterton : 403-859-5133
parcs.canada.ca/waterton



Application de la loi

Les gardes de parc veillent à l'application des règlements conformément à la **Loi sur les parcs nationaux du Canada. Les contrevenants s'exposent à des accusations et à des amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.**

Pour signaler une infraction, composez l'un des numéros suivants (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) :

1-888-927-3367 (parcs Banff, Yoho et Kootenay)

1-877-852-3100 (parc Jasper et parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers)

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911

(services de police, d'incendie et d'ambulance)

Service de répartition de Parcs Canada (situations non urgentes) :

403-762-1470

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans les parcs des montagnes.

Conditions routières : drivebc.ca (en anglais seulement) ou 511.alberta.ca